

Supplément au SOP n° 177, avril 1993

**L'EGLISE ORTHODOXE EN FRANCE  
ET L'ECOF (1980-1993)**

Prises de position et décisions du Comité interépiscopal orthodoxe en France et du patriarcat de Roumanie concernant l'"Eglise Catholique Orthodoxe de France" (Extraits du SOP et de l'annuaire "L'Eglise orthodoxe en France").

Texte de la lettre adressée par le patriarcat de Roumanie, le 3 mars 1993, aux prêtres de l'ECOF.

Service orthodoxe  
de presse et d'information  
14, rue Victor-Hugo  
92400 COURBEVOIE  
Tél. 01 43 33 52 48  
Fax 01 43 33 86 72

Abonnements :  
Voir en dernière page

Le SOP informe ses lecteurs sur la vie de l'Eglise orthodoxe en France et dans le monde, et fournit une réflexion sur l'actualité. Il n'est pas responsable des opinions exprimées dans son bulletin. L'ensemble des textes qu'il publie peuvent être cités avec l'indication de la source : SOP. Par contre, *aucun texte ne peut être reproduit, de quelque manière que ce soit, sans l'accord explicite de la rédaction.* Placé sous les auspices de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, ce service est assuré par la Fraternité orthodoxe en Europe occidentale.

Document 177.A

## 1980

• Le Comité interépiscopal orthodoxe en France s'est réuni le 4 février 1980 sous la présidence du métropolite MELETIOS, exarque du patriarche œcuménique. [...]

Les évêques se sont entretenus [...] d'une lettre qui leur était adressée par le Patriarcat de Roumanie, concernant la situation du diocèse français de ce Patriarcat, diocèse qui persiste à se désigner comme "*Eglise catholique orthodoxe de France*" et dont l'évêque, Mgr GERMAIN, n'est toujours pas admis à siéger au Comité interépiscopal. Les évêques ont pris connaissance de la déclaration faite à Bucarest le 5 décembre dernier par Mgr GERMAIN, évêque de ce diocèse. Ils ont décidé d'informer le Patriarcat roumain qu'en dépit des engagements que contient cette déclaration et qui viennent après beaucoup d'autres, ils estiment que la situation demeure extrêmement grave. Plusieurs faits récents confirment les inquiétudes exprimées dans l'étude publiée en 1979 par six théologiens mandatés par le Comité interépiscopal (SOP n° 39-A). Ce document lui-même n'a toujours pas reçu de réponse sur le fond. Le Comité interépiscopal est unanime à souhaiter que le Patriarcat de Bucarest porte remède à une situation qui crée un trouble certain dans la vie de l'Eglise orthodoxe en France. Il se déclare prêt à collaborer en ce sens avec le Patriarcat.

(SOP n° 46, mars 1980, p. 4)

## 1984

• Le Comité interépiscopal a évoqué [...] les problèmes graves que continue de poser à la conscience et à la présence orthodoxes en France le diocèse français dépendant du Patriarcat de Roumanie et se désignant comme "*Eglise catholique orthodoxe de France*" (SOP n° 39, 46 et 67). Il a constaté l'inquiétude et la préoccupation de nombreux orthodoxes devant une situation qui ne semble guère s'améliorer.

(SOP n° 86, mars 1984, p. 3)

## 1987

• Le Comité interépiscopal orthodoxe en France s'est réuni le vendredi 19 juin à Paris, sous la présidence du métropolite MELETIOS, exarque du patriarche œcuménique. Il devait [...] faire le point sur les problèmes que continue à poser la communauté qui s'intitule "*Eglise catholique orthodoxe de France*" (SOP 86.3) [...].

L'évêque JEREMIE, auxiliaire du métropolite MELETIOS, a attiré l'attention du Comité interépiscopal sur plusieurs publications récentes concernant l'"*Eglise catholique orthodoxe de France*" (ECOF). Signées par des membres de cette

communauté, certaines de ces publications situent l'enseignement de l'ECOF dans une perspective incontestablement syncrétiste ; d'autres peuvent donner l'impression que les problèmes que pose l'ECOF sont sinon résolus, du moins en voie de résolution.

Exprimant leur préoccupation devant une situation qui, loin de s'améliorer, semble plutôt s'enliser et continue à porter préjudice à l'unité et au témoignage orthodoxes en France, les évêques rappellent que l'"*Eglise catholique orthodoxe de France*" — qui vient d'ailleurs de décider officiellement que sa nomination usuelle serait désormais "*Eglise orthodoxe de France*" — est en désaccord avec les autres orthodoxes, en France et ailleurs, sur plusieurs problèmes, toujours non résolus à ce jour, portant sur certains aspects de son ecclésiologie et de sa discipline canonique, ainsi que sur les rapports que certains de ses membres entretiennent avec des milieux occultistes ou syncrétistes. Malgré la protection que lui accorde le Patriarcat de Roumanie, elle n'est pas représentée au Comité interépiscopal orthodoxe en France et son évêque ne pourra être admis à y siéger qu'une fois les différents problèmes résolus.

Le Comité interépiscopal charge le père Michel EVDOKIMOV et Olivier CLEMENT, qui doivent se rendre prochainement en Roumanie, de redire à cette occasion aux représentants du Patriarcat de Roumanie qu'ils seront amenés à rencontrer, le souhait très vif des évêques orthodoxes de France de voir le Patriarcat porter remède à une situation qui continue à créer un trouble certain dans la vie de l'Eglise orthodoxe (SOP 46.4).

(SOP n° 120, juillet 1987, p. 10)

• Dans un communiqué publié le 7 octobre 1987, le Patriarcat de Bucarest adresse un sévère avertissement à Mgr GERMAIN, évêque du diocèse "orthodoxe-catholique de France" qui se trouve sous sa juridiction et qui est généralement connu sous le nom d'"*Eglise catholique orthodoxe de France*". Le Patriarcat invite "*l'évêque GERMAIN et les représentants du clergé et des fidèles*" de ce diocèse à "*clarifier la situation*" du diocèse vis-à-vis des "*règlements canoniques*" de l'Eglise orthodoxe.

Peu de temps après la décision prise par l'Eglise orthodoxe roumaine, en 1972, de recevoir ce diocèse sous sa juridiction, "*l'évêque GERMAIN a manifesté des tendances d'individualisation et de non-observation des règlements et des canons orthodoxes*". La situation ainsi créée a suscité l'inquiétude et "*a entraîné de nombreuses discussions dans le cadre du Saint-Synode de l'Eglise orthodoxe roumaine et du Synode permanent*" qui, à plusieurs reprises ont recommandé à l'évêque "*d'observer les règles liturgiques et canoniques orthodoxes*", indique le communiqué.

En 1974, Mgr GERMAIN signe un protocole dont les dispositions règlementent la vie du diocèse dans le souci d'aboutir "*à la communion avec les autres hiérarques orthodoxes de France*" et d'éviter "*tout écart qui pourrait nuire à la bonne coexistence avec les autres Eglises chrétiennes de France et d'autres pays*".

"*Quoique l'évêque GERMAIN et ses collaborateurs aient assuré qu'ils respecteraient le protocole conclu*", poursuit le communiqué, ils ont de nouveau fait

preuve par la suite d'"individualisation (dans) la vie ecclésiastique" et ont eu tendance à "s'éloigner de la doctrine orthodoxe, créant ainsi une atmosphère de confusion et de suspicion, de nature à influencer de manière négative les rapports entre l'évêque, les prêtres et les fidèles, ainsi qu'avec les autres diocèses orthodoxes de France et d'autres pays".

C'est dans ce contexte que l'Eglise de Roumanie invite Mgr GERMAIN et les responsables du diocèse à une "clarification" qu'elle estime désormais nécessaire.

Interrogée par le *Service orthodoxe de presse*, à qui elle avait adressé ce communiqué, la chancellerie du Saint-Synode de l'Eglise de Roumanie a fait savoir qu'un émissaire du Patriarcat se rendrait prochainement à Paris afin de procéder à l'examen de la situation.

Le diocèse connu sous le nom d'"Eglise catholique orthodoxe de France" est composé en majorité de convertis Français de souche et veut donc être reconnu comme l'Eglise orthodoxe proprement française. Son évêque, Mgr GERMAIN, n'est toujours pas membre du Comité interépiscopal orthodoxe en France (SOP 120.10). Ce dernier lui a posé, en 1979, un certain nombre de questions concernant l'orthodoxie de son enseignement (SOP 39.4). Ces questions n'ont pas reçu à ce jour de réponse satisfaisante.

La prise de position du Patriarcat de Roumanie montre, estime-t-on généralement, l'attention que porte le patriarche THEOCTISTE au témoignage de l'Orthodoxie en France et à l'unité de l'Eglise orthodoxe. On s'accorde à y voir une démarche qui pourrait contribuer à porter remède à une situation qui, selon le Comité interépiscopal orthodoxe en France, crée un trouble certain dans la vie de l'Eglise (SOP 46.4).

(SOP n° 122, novembre 1987, p. 10)

• La communauté dite "*Eglise catholique orthodoxe de France*" se trouve actuellement dans l'obédience de l'Eglise de Roumanie. Elle est composée en majorité de convertis Français de souche et veut donc être reconnue comme l'Eglise orthodoxe proprement française, utilisant un rite liturgique dont certains éléments sont gallicans.

Malheureusement cette communauté est pour l'instant en désaccord avec les autres orthodoxes, en France et ailleurs, sur plusieurs problèmes, toujours non résolus à ce jour. Il s'agit en particulier de certains aspects de l'ecclésiologie, de la discipline canonique et de rapports entretenus par des membres de cette Eglise avec des milieux occultistes.

En conséquence, malgré la protection du Patriarcat de Roumanie, cette communauté n'est pas actuellement en relation avec le *Comité interépiscopal* et son

évêque ne pourra être admis à y siéger qu'une fois les différents problèmes résolus.  
[...]

(L'Eglise orthodoxe en France. Annuaire 1987)

• Pour clarifier sa situation, après la mise en garde du 7 octobre 1987 publiée par le Patriarcat de Roumanie (SOP 122.10) et à la demande de celui-ci, Mgr GERMAIN, évêque du diocèse "orthodoxe-catholique de France" généralement connu sous le nom d'*"Eglise catholique orthodoxe de France"*, a rencontré, du 14 au 18 mars dernier à Bucarest, une commission synodale de l'Eglise orthodoxe roumaine, présidée par le métropolitain NICOLAS du Banat. Un protocole d'accord a été signé à l'issue de ces entretiens. Il doit être soumis à l'approbation du Patriarcat de Roumanie.

Selon le compte-rendu officiel publié par le Patriarcat à l'issue des entretiens, ceux-ci ont porté sur la vie liturgique du diocèse et notamment le rite qu'il pratique ; l'organisation de paroisses hors du territoire français ; *"la prétention de se nommer 'Eglise catholique orthodoxe de France' et non 'Evêché orthodoxe catholique de France' et les implications ecclésiologiques"* qui en découlent ; *"les raisons pour lesquelles les engagements pris lors de l'entrée (de ce diocèse) sous la juridiction du Patriarcat de Roumanie n'ont pas été tenus"* ; *"les aspects liés aux conceptions personnelles de l'évêque GERMAIN en matière de théologie"* ; les relations avec les autres communautés orthodoxes en France.

Aux termes du document signé à Bucarest, Mgr GERMAIN s'engage une fois encore, car pareil engagement avait déjà été pris ces dernières années, à célébrer au moins une fois par mois la liturgie eucharistique de rite byzantin, traditionnelle dans l'ensemble de l'Eglise orthodoxe (rien n'est dit par contre sur le rite propre, dit de "Saint-Germain", pratiqué par ce diocèse), à faire respecter les règles canoniques concernant la confession et la communion, à définir son diocèse comme *"Evêché orthodoxe catholique de France sous la juridiction du Patriarcat de Roumanie"*, sans autre autonomie que celle qui revient à tout diocèse.

Face aux observations concernant certains de ses enseignements et ses *"prétendues implications"* dans des groupes plus ou moins occultistes ou ésotériques, Mgr GERMAIN réaffirme son *"plein attachement à la foi orthodoxe"* et son intention d'expurger dans ce sens les publications de son diocèse.

L'organisation à l'étranger de paroisses appartenant à ce diocèse, interdite par les protocoles précédents, sera soumise au Saint-Synode de l'Eglise roumaine. En général, l'organisation de nouvelles paroisses, la formation et l'ordination des prêtres et des diacres, et la discipline ecclésiastique feront l'objet d'un règlement qui sera présenté à l'approbation du Saint-Synode dans un délai de six mois.

Mgr GERMAIN constate qu'il n'avait pu tenir ses engagements précédents. Il espère que ce nouvel accord permettra à son diocèse de *"parvenir à la pleine communion avec les différentes communautés orthodoxes en France"*.

En 1979, le Comité interépiscopal orthodoxe en France avait chargé six théologiens de poser à Mgr GERMAIN et à son diocèse un certain nombre de très graves questions concernant leurs conceptions ecclésiologiques, les pratiques sacramentelles et les rapports avec l'ésotérisme (SOP 39.4). Récemment Mgr GERMAIN — huit ans après que ces questions aient été posées — a publié une lettre ouverte "*en commentaire*" à ce document (SOP 123.8).

Le Comité interépiscopal orthodoxe en France a toujours affirmé que l'on ne pourrait envisager d'entamer la procédure en vue de l'entrée de Mgr GERMAIN au Comité que lorsque les graves questions posées dans le document de 1979 seraient résolues. Il appartiendra donc maintenant aux évêques de se prononcer sur la portée de la lettre ouverte de Mgr GERMAIN et du protocole qui vient d'être signé à Bucarest, et de voir dans quelle mesure ils apportent une réponse à leurs préoccupations.

(SOP n° 128, mai 1988, p. 7)

## 1989

- La communauté dite "*Eglise catholique orthodoxe de France*" (ECOF) se trouve actuellement dans l'obédience de l'Eglise de Roumanie. Elle est composée en majorité de convertis Français de souche et veut donc être reconnue comme l'Eglise orthodoxe proprement française, utilisant un rite liturgique dont certains éléments sont gallicans.

Malheureusement cette communauté est pour l'instant en désaccord avec les autres orthodoxes, en France et ailleurs, sur plusieurs problèmes toujours non résolus à ce jour. Il s'agit en particulier de certains aspects de l'ecclésiologie, de la discipline canonique et de rapports entretenus par des membres de cette Eglise avec des milieux occultistes.

C'est dans ce contexte que, par un communiqué publié en octobre 1987, le Patriarcat de Roumanie a invité les responsables de l'ECOF à une clarification désormais nécessaire. Ce communiqué constitue un sévère avertissement et dénonce les tendances qui visent à "*s'éloigner de la doctrine orthodoxe, créant ainsi une atmosphère de confusion et de suspicion, de nature à influencer de manière négative les rapports entre l'évêque et les fidèles, ainsi qu'avec les autres diocèses orthodoxes de France et d'autres pays*". Dans ces conditions, cette communauté n'est pas actuellement en relation avec le Comité interépiscopal et son évêque ne pourra être admis à y siéger qu'une fois les différents problèmes résolus.

(L'Eglise orthodoxe en France. Annuaire 1989)

## 1990

• Réunion du Comité interépiscopal orthodoxe en France du 27 novembre 1990 à Paris, sous la présidence du métropolite JEREMIE, exarque du patriarcat œcuménique.

Le métropolite JEREMIE informe le Comité interépiscopal qu'il a reçu du patriarcat de Bucarest le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue à Cernica (Roumanie) les 18 et 19 octobre 1990 entre une commission synodale du patriarcat de Roumanie, présidée par le métropolite NICOLAS du Banat, et une délégation du diocèse se dénommant "*Evêché orthodoxe catholique de France*", conduite par l'évêque GERMAIN (Hardy). Le patriarcat de Roumanie insiste à nouveau pour que l'évêque GERMAIN, qui se trouve sous sa juridiction mais qui n'est pas membre du Comité interépiscopal orthodoxe en France, "*mette tout en œuvre*" pour "*rencontrer les évêques du Comité*".

Le Comité interépiscopal a toujours déploré la situation de rupture dans laquelle se trouve ce diocèse, généralement connu sous le nom d'*Evêché* ou *Eglise catholique orthodoxe de France*. Force est de constater que, malheureusement, toutes les tentatives de dialogue, entreprises depuis 1974, n'ont jamais abouti. La commission synodale roumaine elle-même "*souligne que la manière dont l'évêque GERMAIN a accompli les engagements pris au cours des années a créé des difficultés*" (SOP 122.10, 128.7).

Le Comité interépiscopal orthodoxe en France constate cependant que bien des membres de l'*Evêché orthodoxe catholique de France* souhaiteraient que la situation se clarifie et que la rupture se résorbe. Cela s'est encore manifesté très clairement lors du dernier congrès d'Amiens. Le Comité interépiscopal reste donc ouvert à toutes les initiatives. Mais il rappelle très fermement que l'on ne pourra envisager d'entamer la procédure en vue de l'entrée de Mgr GERMAIN au Comité que lorsque les questions qui lui sont posées depuis 1979 — et qui concernent notamment l'ecclésiologie, la discipline canonique et la pratique sacramentaire (SOP 39,4) — auront reçu une réponse excluant toute ambiguïté.

(SOP n° 154, janvier 1991, p. 5)

## 1992

• La communauté dite "*Eglise* ou *Evêché catholique orthodoxe de France*" (ECOF) se trouve actuellement dans l'obédience de l'Eglise de Roumanie. Elle est composée en majorité de convertis Français de souche et veut donc être reconnue comme l'Eglise orthodoxe proprement française, utilisant un rite liturgique dont certains éléments sont gallicans.

Malheureusement cette communauté, à la tête de laquelle se trouve l'évêque GERMAIN, est pour l'instant en désaccord avec les autres orthodoxes, en France et

ailleurs, sur plusieurs problèmes toujours non résolus à ce jour. Il s'agit en particulier de certains aspects de l'ecclésiologie, de la discipline canonique et de rapports entretenus par des membres de cette Eglise avec des milieux ésotériques ou occultistes (voir le document établi en 1979 à la demande du Comité interépiscopal orthodoxe et publié dans le *Supplément* au SOP n° 39.A).

Dénonçant les tendances de cette communauté à *"s'éloigner de la doctrine orthodoxe, créant ainsi une atmosphère de confusion et de suspicion, de nature à influencer de manière négative les rapports entre l'évêque et les fidèles, ainsi qu'avec les autres diocèses orthodoxes de France et d'autres pays"*, le patriarcat de Roumanie, depuis de nombreuses années, invite l'ECOF à *"mettre tout en œuvre"* pour rétablir *"la pleine communion avec les différentes communautés orthodoxes en France"*. Mais il est obligé de constater — il l'a fait à plusieurs reprises, et encore en octobre 1990 — *"que la manière dont l'évêque GERMAIN a accompli les engagements pris au cours des années"* n'a pas aplani les difficultés. Force est de constater aussi que, malheureusement, toutes les tentatives de dialogue, entreprises depuis 1974, n'ont jamais pu aboutir.

Le *Comité interépiscopal* a toujours déploré cette situation de rupture qui crée un trouble certain dans la vie de l'Eglise orthodoxe en France et que bien des membres de l'ECOF regrettent aussi de leur côté. Il a affirmé encore une fois, le 27 novembre 1990, qu'il restait *"ouvert à toutes les initiatives"*, mais il a rappelé *"très fermement"* que *"l'on ne pourrait envisager d'entamer la procédure en vue de l'entrée de Mgr GERMAIN au Comité que lorsque les questions qui lui sont posées depuis 1979 auront reçu une réponse excluant toute ambiguïté"*.

Les paroisses de l'ECOF ne sont pas mentionnées dans le présent annuaire.

(L'Eglise orthodoxe en France. Annuaire 1992)

**LETTRE ADRESSEE PAR LE PATRIARCAT DE ROUMANIE  
AUX PRETRES DE L'ECOF LE 3 MARS 1993**

Très Révérend Père,

Comme vous le savez, en 1972, l'Eglise orthodoxe roumaine a reçu, par économie ecclésiastique, l'Evêché Orthodoxe Catholique de France sous sa juridiction canonique, afin de lui offrir la possibilité de progresser spirituellement et de s'intégrer dans l'Orthodoxie universelle.

Peu de temps après avoir été reçu sous notre juridiction canonique et après le sacre épiscopal de l'évêque Germain, au sein du diocèse et dans l'activité de Son Excellence, commencèrent à se manifester diverses erreurs d'ordre dogmatique, liturgique et de discipline canonique, ainsi que des enseignements et des pratiques contraires à l'Orthodoxie universelle, qui ne firent que se multiplier avec le temps, continuent à présent encore et ont été maintes fois portés à notre connaissance.

Au long de toutes ces années, le Saint-Synode, dans un esprit de charité chrétienne et de tolérance à l'égard de Son Excellence et de l'Evêché Orthodoxe Catholique de France, a fait de considérables efforts pour aider Son Excellence l'évêque Germain à faire remédier aux erreurs et à redresser la vie religieuse du diocèse, afin de pouvoir entrer en communion avec l'Orthodoxie universelle.

C'est ainsi que le Patriarcat de Roumanie a délégué des membres du Saint-Synode afin de discuter à cet effet avec Son Excellence l'évêque Germain, ou bien a invité Son Excellence à participer à des discussions dans le cadre de diverses commissions synodales. Chaque fois, ont été dressés des protocoles et l'évêque Germain a signé des engagements et des déclarations (1974, 1976, 1978, 1982, 1985, 1987, 1988, 1989, 1990) stipulant qu'il allait s'intégrer dans l'Orthodoxie universelle. Son Excellence a cependant ignoré et transgressé sciemment ses propres engagements, faisant preuve de désobéissance et d'insoumission.

Etant donné que l'évêque Germain n'a pas respecté les protocoles, les déclarations et ses propres engagements de s'intégrer effectivement et sincèrement, avec son diocèse, dans l'Orthodoxie universelle ;

Compte tenu de son attitude de désobéissance et de son incapacité de se conformer à ses propres engagements d'observer la doctrine et la pratique de la vie religieuse orthodoxe ;

Le Saint-Synode a décidé de retirer définitivement la juridiction canonique de l'Eglise orthodoxe roumaine à l'évêque Germain et à l'Evêché Orthodoxe Catholique de France. Par conséquent, l'exercice de toute fonction épiscopale est désormais défendu à l'évêque Germain et aucune correspondance reçue de sa part à ce sujet ne sera plus prise en considération.

Il a été également décidé que les prêtres ou les communautés du diocèse susnommé qui souhaiteraient maintenir les liens canoniques avec l'Orthodoxie universelle pourront s'adresser à cet effet aux juridictions orthodoxes locales ;

Avec le regret que le Patriarcat roumain ait été contraint de prendre de telles mesures disciplinaires, nous prions le Seigneur Tout Puissant de vous accorder Son aide et Sa lumière et de vous garder par Sa grâce miséricordieuse.

(signé) évêque NIFON Ploiesteanul,  
vicaire patriarcal,  
secrétaire du Saint-Synode.

**Lettre du Saint-Synode adressée  
à l'évêque Germain le 3 mars 1993**

Votre Excellence,

Nous portons à votre connaissance que le Saint-Synode de l'Église orthodoxe roumaine, dans sa session de travail du 23 janvier 1993, a de nouveau examiné la situation de votre Excellence et de l'Évêché orthodoxe catholique de France.

Comme vous le savez, en 1972, ce diocèse français, à la demande instante de ses représentants, a été reçu par le Patriarcat roumain sous sa juridiction, afin de lui offrir, par économie ecclésiastique, la communion canonique, de même que la possibilité de s'intégrer dans l'ensemble de l'orthodoxie et de progresser spirituellement.

Peu de temps après avoir été reçu sous notre juridiction et après le sacre épiscopal de votre Excellence, au sein du diocèse et dans votre activité commencèrent à se manifester diverses erreurs d'ordre dogmatique, liturgique et de discipline canonique, ainsi que des enseignements et des pratiques contraires à l'orthodoxie universelle, qui ne firent que se multiplier avec le temps, continuant à présent encore et étant maintes fois portés à notre connaissance.

Au long de toutes ces années, le Saint-Synode, dans l'esprit de la charité chrétienne et de la tolérance à l'égard de votre Excellence, du clergé et des fidèles de l'Évêché catholique orthodoxe de France, a fait de considérables efforts pour vous aider à remédier aux erreurs et à redresser la vie religieuse de ce diocèse, afin que vous puissiez entrer dans la communion de l'orthodoxie universelle.

Par conséquent, vous avez été maintes fois invité par le Patriarcat roumain de participer, accompagné par vos collaborateurs, à des discussions dans le cadre de diverses commissions synodales. Chaque fois ont été dressés des protocoles et vous avez signé des engagements et des déclarations (1974, 1976, 1978, 1979, 1982, 1985, 1987, 1988, 1989, 1990),

stipulant que vous alliez vous intégrer dans l'orthodoxie universelle. Vous les avez cependant chaque fois ignorés et transgressés sciemment, faisant preuve de désobéissance et d'insoumission.

Étant donné que vous n'avez pas respecté les susdits protocoles, les déclarations et vos propres engagements de vous intégrer effectivement et sincèrement avec le diocèse dans l'orthodoxie universelle;

Compte tenu de l'attitude permanente de désobéissance et de la transgression délibérée de vos propres engagements quant à l'observation de la doctrine et de la pratique de la vie religieuse orthodoxe;

Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe roumaine a décidé de retirer définitivement la juridiction canonique de l'Église orthodoxe roumaine à votre Excellence et à l'Évêché orthodoxe catholique de France. Par conséquent, l'exercice de toute fonction épiscopale vous est désormais défendu. Toute correspondance reçue de votre part à ce sujet ne sera plus prise en considération.

Il a été également décidé que les prêtres ou les communautés du diocèse qui souhaiteraient maintenir les liens canoniques avec l'orthodoxie universelle puissent s'adresser à cet effet aux juridictions orthodoxes locales.

Les susdites décisions seront communiquées aussi au Conseil diocésain de l'Évêché orthodoxe catholique de France, aux prêtres appartenant à ce Diocèse, au Comité interépiscopal orthodoxe de Paris et aux Églises orthodoxes sœurs.

Avec le regret que le Patriarcat roumain ait été contraint de prendre de telles mesures disciplinaires, nous prions le Seigneur de vous accorder son aide et sa lumière et de vous protéger dans sa grâce miséricordieuse.

Président du Saint-Synode  
Théoctist, *patriarche*  
*de l'Église orthodoxe roumaine.*  
Secrétaire du Saint-Synode  
Évêque Nifon Ploiesteanul,  
*vicaire patriarcal.*

---

Directeur de la publication : Michel EVDOKIMOV

Rédaction : Jean TCHEKAN

Réalisation : Serge TCHEKAN

ISSN 0338 - 2478

Commission paritaire : 56 935

Tiré par nos soins

Abonnement annuel

SCP mensuel    SOP + Suppléments

France            180 F            400 F

Autres pays      210 F            500 F

c.c.p. : 21 016 76 L Paris

Tarifs PAR AVION sur demande

---